

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 25 FEV. 2019

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019**

**Le ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, chef de la régie des œuvres, département des objets d'art, musée du Louvre, est désigné en qualité de président du jury

de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires, responsable du centre de sigillographie, Archives nationales, site de Paris ;
- Madame Astrid COCONNIER, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, documentaliste en charge des travaux d'étudiants, de la cartographie, du fond ancien et de la revue de presse, école nationale supérieure d'architecture de Normandie ;
- Madame Solen PERON, chargée d'études documentaires, conservation régionale des documents historiques, direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires, responsable du centre de sigillographie, Archives nationales, site de Paris.

## Article 3

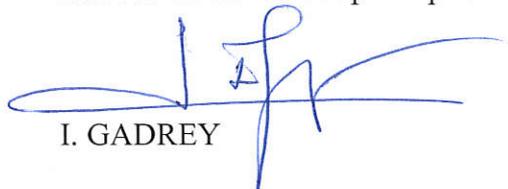
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **25 FEV. 2019**

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY